Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212200570-20260527-2026_39-DE

Mairie de
Le Faouët
Ar Faved
22290

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 27 mai 2026

Nombre de membres :

En exercice :	11
Présent :	09
Nombre de suffrage :	11

Date d'affichage :

01/06/2026

Convocation envoyée par voie dématérialisée:

20/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Faouët s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Michel MAHE, maire.

Etaient présents : Michel MAHE, Thierry LE GONIDEC, Véronique CONAN, Sylvie LE VEY, Gwenaëlle PIERRE, Jérôme COLAS, Adrien UGUET, Aurélie PLANTE, Corentin LEBESLOURD

Absents excusés : Pierre GUEGUEN et Lucie MERCIER

Procurations: Pierre GUEGUEN à Thierry LE GONIDEC

Lucie MERCIER à Michel MAHE

A été nommé comme secrétaire de séance : Thierry LE GONIDEC

D2026_39 Création droit de passage sur route communale privée.

Vu la demande du propriétaire des parcelles A495 et A698 concernant la création d'un droit de passage avec la parcelle A872 appartenant à la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la création du droit de passage permettrait de supprimer des droits de passage existant entre différents propriétaires :

- Suppression du droit de passage entre la parcelle A 494 et A495
- Suppression du droit de passage entre la parcelle A 495 et A667
- Suppression du droit de passage entre la parcelle A698 et A669
- Création d'un droit de passage entre la parcelle A698 et A872
- Création d'un droit de passage entre la parcelles A667 et A698

Les frais de notaires seront pris en charge par le propriétaire des parcelles A 495 et A698

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE :

D'approuver la création d'un droit de passage entre la parcelle A698 et A872

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 022-212200570-20260527-2026_39-DE



Fait et délibéré à Le Faouët
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Michel MAHE

Secrétaire de séance
Thierry LE GONIDEC

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LE FAOUET (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE